

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 5 septembre 2012 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Yvon Blais, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Emond, M. Jean-René Martin. Le conseiller M. Yvan St-Amour a motivé son absence.

**2012-09-R4412 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2012-09-R4413 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> août 2012
- 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
- 3.1 Parole au public et période de question
- 4.1 Incendie et sécurité publique
- 5.1 Adoption premier projet de règlement code d'éthique des employés
- 5.2 Centraide. – Demande de don pour déjeuner du maire
- 5.3 Mun. Déléage. – Demande à la MRC de limiter les augmentations
- 6.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.2 Soumission pose traitement de surface chemin Montcerf
- 6.3 Travaux de pos traitement de surface rue Gagnon contrat gré à gré
- 6.4 Travaux chemin des Eaux
- 6.5 Plaquettes et poteaux pour numéros civiques
- 6.6 Planification des travaux futurs
- 7.1 Loisirs
- 8.1 Bacs à compostage
- 9.1 Ville de Maniwaki. – Premier projet de règlement modifié plan d'urbanisme

**VARIA**

- Projet construction de maison
- 10. Autres correspondances
- 11. Parole au public et période de questions.
- 12. Levée de l'assemblée

Adoptée.

**2012-09-R4414 Adoption du procès-verbal séance ordinaire 1<sup>er</sup> août 2012**

Il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2012 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**2012-09-R4415 Adoption des comptes payés et à payer de la période**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables pour un montant de 25 396.03\$.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

---

Mariette Rochon, sec.-très.

**2012-09-R4416 Adoption premier projet de règlement code d'éthique employés municipaux**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité adopte le premier projet de règlement code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

**PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-04  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

**DE LA MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Egan-Sud ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité d'Egan-Sud, et ledit conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent projet de règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Egan-Sud joint en annexe A est adopté.

#### **Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie sera remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé devra attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire recevra l'attestation de la directrice générale [secrétaire-trésorière].

Une copie de l'attestation sera versée au dossier de l'employé.

#### **Article 5 Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

#### **Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

---

Monsieur Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**2012-09-R4417 Don Centraide pour déjeuner du maire**

ATTENDU QUE Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides offre aux municipalités d'organiser Le déjeuner du Maire dont les bénéfiques seront versés à Centraide GLHL pour être redistribuer dans notre communauté;

ATTENDU QUE pour les membres du conseil de la municipalité d'Egan-Sud, la cause est très intéressante;

ATTENDU QUE présentement la municipalité ne possède pas d'endroit pour organiser ce genre d'activité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité ne peut organiser cet évènement faute de place. Il est aussi résolu que la municipalité fasse un don en argent de 100\$ afin de participer à la cause.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

---

Mariette Rochon, sec.-très.

**2012-09-R4418 Soumission pour pose de traitement de surface double**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour la pose de traitement de surface double sur le chemin Montcerf auprès de 2 entrepreneurs ;

ATTENDU QUE la municipalité a invitée Franroc division Sintra et Les entreprises Bourget ;

ATTENDU QUE Franroc Division Sintra a soumissionné pour un montant de 64 058.44\$ taxes incluses et Les entreprises Bourget ont soumissionné pour un montant de 79 487.79\$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été jugés conformes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de la compagnie Franroc Division Sintra au montant de 64 058.44\$. Il est aussi résolu que la municipalité donne le contrat de pose de traitement de surface double sur le chemin Montcerf tel que décrit à l'appel d'offre no : 15-2012.

Adoptée.

**2012-09-R4419 Contrat gré à gré pour pose de traitement de surface double**

ATTENDU QUE la municipalité a des travaux de traitement de surface double à faire effectuer sur la rue Gagnon ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à faire la pose de traitement de surface double sur la rue Gagnon sur deux distances de 900 mètres carrés et 480 mètres carrés pour une distance totale de 1380 mètres carrés ;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec M. Patrice Boucher de la Compagnie Sintra division Sintra, ces travaux seront effectués au coût de 6.02\$ du mètre carré plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de signer un contrat de gré à gré avec la compagnie Franroc Division Sintra pour la pose de traitement de surface double sur la rue Gagnon et que les coûts de ces travaux soient pris à même le budget de la subvention de la taxe d'accise du Québec.

Adoptée.

**2012-09-R4420 Travaux chemin des Eaux**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux suivants seront effectués sur le chemin des Eaux : Une transition à faire, poser de la membrane, changer un ponceau, rechargement et fossés. Les coûts de ces travaux seront pris à même le budget de la taxe d'accise.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

---

Mariette Rochon, sec.-très.

**ANNOTATION NO : 1**

Le maire informe les membres du conseil des projets à prévoir pour la voirie pour leur prochain mandat.

**2012-09-R4421 Lettre à M. Leclair pour travaux sur la montée Leclair**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu que la municipalité fasse parvenir une lettre à M. Aldéric Leclair ainsi qu'une copie du règlement concernant la construction de chemin pour les travaux qu'il effectue sur la Montée Leclair.

Adoptée.

**2012-09-R4422 Plaquettes et poteaux numéros civiques**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte la soumission d'enseignes Performance Plus pour l'achat et l'installation de poteaux et plaquettes d'identification de numéros civiques dans la municipalité pour un montant de 11 766.54\$ taxes incluses.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

---

Mariette Rochon, sec.-très.

**2012-09-R4423 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20 h 15.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon, maire

---

Mme Mariette Rochon, sec.-très..